

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

OBJET :

**Conseils d'écoles des établissements scolaires du premier degré - Remplacement de
M. Daniel GALLAND au Conseil de l'Ecole de Bellevue**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 mars 2020, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein des organismes extérieurs.

Conformément à l'article L.2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Dans chaque école est institué un Conseil d'école dont la composition est définie par les articles D.411-1 à D.411-9 du code de l'éducation. En tant que gestionnaire des établissements d'enseignement du premier degré, la Commune y est représentée par le Maire qui y siège de plein droit et par un membre du conseil municipal désigné par lui en son sein.

M. Daniel GALLAND qui avait été désigné pour siéger au conseil de l'Ecole de Bellevue, étant décédé le 14 août 2024, il convient de désigner son remplaçant.

Décision :

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le décès de M. Daniel GALLAND en date du 14 août 2024 ;

Il est proposé :

Article 1 : de bien vouloir désigner M. Olivier BUTEUX, Conseiller Municipal, comme membre du Conseil Municipal qui siègera au sein du conseil d'école de Bellevue.

Article 2 : de bien vouloir prendre acte de la nouvelle composition des conseils d'école de la commune de Gap :

- Ecole Anselme Gras : Chantal RAPIN
- Ecole Beauregard : Ginette MOSTACHI
- Ecole Bellevue : Olivier BUTEUX
- Ecole Fontreynne (maternelle et élémentaire) : Richard GAZIGUIAN
- Ecole de la Gare : Christiane BAR
- Ecole du Stade : Cédryc AUGUSTE
- Ecole Paul Emile Victor (maternelle et élémentaire) : Jérôme MAZET
- Ecole Pasteur-Verdun (maternelle et élémentaire) : Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
- Ecole de la Pépinière : Françoise DUSSERRE
- Ecole Porte Colombe : Martine BOUCHARDY
- Ecole Puymaure : Alexandre MOUGIN
- Ecole de Romette : Rolande LESBROS

- Ecole du Rochasson : Claude BOUTRON
- Ecole de Charance : Françoise BERNERD
- Ecole Raymond Chappa : Vincent MEDILI
- Ecole de Lareton : Pierre PHILIP
- Ecole de la Tourronde : Ginette MOSTACHI
- Ecole des Eyssagnières : Evelyne COLONNA

ECOLES PRIVEES

- Ecole Sainte-Jeanne d'Arc : Sabrina CAL
- Ecole du Saint-Coeur de Marie : Claude BOUTRON

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

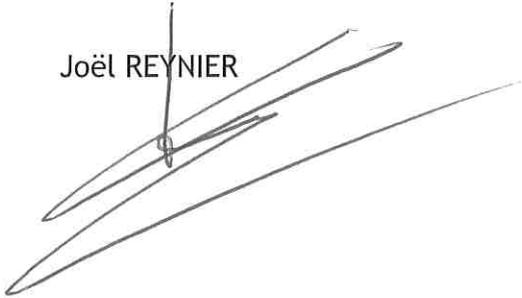
La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance

Joël REYNIER



Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le : 11 OCT 2024